PROVINCE DE NAMUR
ARRONDISSEMENT DE DINANT
ADMINISTRATION COMMUNALE
DE 5537 - ANHEE

5537-ANHEE, le 25 février 2019

A l'attention de Mesdames et Messieurs
les Conseillers Communaux

de et à 5537-ANHEE

OBJET : Points supplémentaires à l'ordre du jour établi par le Collège Communal le 12 février 2019. Annexe I à la première convocation du Conseil Communal.

Madame la Conseillère Communale,
Monsieur le Conseiller Communal,

En vertu de l'article L1122-24 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et du règlement d'ordre intérieur adopté par le Conseil Communal en date du 15 mai 2013, nous ajoutons à l'ordre du jour de la séance publique du Conseil Communal du 28 février prochain : **après le point n° 9 en séance publique :**

à la demande de M. Jean-François DURY, Conseiller communal :

-proposition de motion relative au mouvement « Youth For Climate » et son impact pour la commune d'Anhée
-Aménagement du Territoire – Projet de schéma de développement révisé (SDT)
-Questions sur la participation de la commune d'Anhée à différents appels à projets

A la demande de M. Steve TONNEAUX, Conseiller communal :

-Suppression des boîtes aux lettres rouges
-Le point Post de l'Intermarché

Le présent courrier fait partie intégrante de l'ordre du jour du Conseil Communal prévu le 28 février 2019.

Nous vous en souhaitons bonne réception et vous prions d'agréer, Madame la Conseillère Communale, Monsieur le Conseiller Communal, nos salutations les plus distinguées.

Le Bourgmestre,

L. PIETTE.